

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juillet 2017**

OBJET

**06 – RENOUELEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL
(PEDT) – ANNEES 2017/2020 – ANNEXE 01**

N° 2017-07-06

NOMENCLATURE : 8.5.10

L'an deux mille dix-sept, le six juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf juin 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 16

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Yvon LERAT, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Emmanuel RENOUX, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 13

**Mickaël MENDES donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Catherine HENRY donne pouvoir à Yvon LERAT
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Philippe LEBASTARD
Elisa DRION donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Alain ROYER
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Florence CABRESIN
Aurora ROOKE donne pouvoir à Gil RANNOU
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Michel RINCE
Florence CABRESIN donne pouvoir à Magali LEMASSON
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL**

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....16
ayant un pouvoir...13
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la commune de Treillières a élaboré un projet éducatif territorial en 2014. Celui-ci s'inscrit dans la première orientation du PEG (Projet éducatif global) : « *Mettre en cohérence les différents temps de vie des jeunes en respectant les rythmes chrono biologiques dans la perspective d'aménagement globale du temps de la semaine.* ».

Un comité de pilotage, réunissant les différents acteurs du domaine scolaire, (élus, techniciens municipaux, directeurs des écoles publiques et privée, inspecteur de l'Education nationale, représentants des parents d'élèves, Conseil départemental, CAF) a ainsi défini les objectifs du PEDT, et validé l'organisation mise en œuvre en septembre 2014.

Le PEDT est validé par une convention cosignée par l'Education nationale, la CAF, la direction départementale de la Cohésion sociale et la ville. Cette convention arrive à son terme.

Le COPIL s'est réuni le 15 mai dernier pour dresser un bilan de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires depuis 2014. En conclusion de cette réunion, il a été convenu de maintenir le fonctionnement actuel pour la prochaine rentrée et de signer le renouvellement. Une réunion du COPIL est à programmer avant les vacances d'automne pour prendre en compte les directives gouvernementales et réfléchir à l'organisation de la semaine dans l'avenir.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170706-2017-07-
06-DE
Date de réception préfecture :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, décide :

- DE VALIDER le renouvellement du PEDT pour la période 2017/2020
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le 06 juillet 2017,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170706-2017-07-
06-DE
Date de réception préfecture :